

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15 février 2023

**NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS
EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE PRÉSENTS : 9
NOMBRE VOTANTS : 9
NOMBRE POUR : 9
NOMBRE CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION
N° 2023-05**

**Objet :
TARIFICATION DES
PANIERS SOLIDAIRES**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, à dix-huit heures trente-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Roselyne DACOURY-TABLEY, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Présents :

Mesdames Nelly BASTIEN, Virginie CAPDEBOSCO, Roselyne DACOURY-TABLEY, Laodicée GUENARDEAU, Jeanine WAUQUIEZ

Messieurs Jean-Louis BERLAND, Nicolas DE BOISHUE, Nordine AOUNALLAH, Philippe DASPRESZ

Absentes excusées :

Mesdames Sophie RIGAULT, Muriel MOSNAT, Françoise PIERRE

Absent :

Monsieur Mounir ALAOUI

Secrétaire de séance :

Monsieur AOUNALLAH

2023-05 : TARIFICATION DES PANIERS SOLIDAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération 2020-09 du Conseil d'administration du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir à la Présidente et à la Vice-Présidente du C.C.A.S. dans les domaines visés à l'article R-123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération 2020-10 du 9 juillet 2020 donnant délégation de signature à la Vice-Présidente pour tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du C.C.A.S.,

CONSIDÉRANT la volonté du C.C.A.S de renouveler le dispositif des « paniers solidaires »,

CONSIDÉRANT l'expérimentation conduite par Cœur d'Essonne Agglomération en partenariat avec la ferme horticole d'insertion « Chemin des fleurs »,

CONSIDÉRANT le projet de convention entre le C.C.A.S. de Saint-Michel-sur-Orge et la ferme horticole d'insertion « Chemin des fleurs »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants :

Panier « Simple » 2 euros

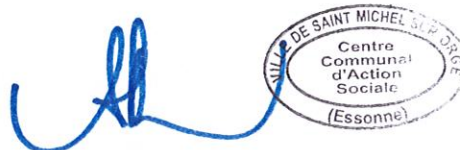
Panier « Famille » 3 euros cinquante

DÉCIDE que ce tarif entre en vigueur au 23 février 2023.

DIT que les crédits nécessaires à l'achat des paniers solidaires sont prévus au budget 2023 du C.C.A.S.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 15 février 2023.

La Présidente du C.C.A.S.

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left and an official circular stamp on the right. The stamp contains the text: "VILLE DE SAINT MICHEL SUR ORGE", "Centre Communal d'Action Sociale", and "(Essonne)".

Sophie RIGALT

Publication en ligne le : 02/03/2023